

Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018 : publication de l'Avis de convocation

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le **mercredi 16 mai 2018 à 15 heures**, sur première convocation, au Palais des Congrès de Paris. Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide le 14 février 2018 et soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.airliquide.com, rubrique Actionnaires.

L'Avis de convocation a été publié au Balo (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) **du 21 mars 2018** et peut être consulté sur le site Internet du Groupe.

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société, par voie postale ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie du Groupe, ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. **Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration ou en votant par correspondance. Cette dernière modalité peut être réalisée :

- en renvoyant le formulaire de vote **afin qu'il parvienne à la Société le samedi 12 mai 2018 au plus tard** ;
- **en votant par Internet avant l'Assemblée Générale**. Le site Internet de vote sera ouvert du **mardi 27 mars au mardi 15 mai, 15h00**. Les modalités d'accès à ce site sont détaillées dans les documents de convocation envoyés aux actionnaires.

Air Liquide considère la participation de chaque actionnaire comme essentielle.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe, et sera accessible aux sourds et malentendants (version en langue des signes et sur-titrée). Vous pourrez également suivre l'Assemblée Générale sur le compte Twitter du Groupe [@airliquidegroup](https://twitter.com/airliquidegroup).

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires auprès du Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, et publiés sur le site Internet du Groupe, www.airliquide.com, rubrique Actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Actionnariat d'Air Liquide (au 31 décembre 2017)

- **32 %** du capital détenu par les actionnaires individuels
- **49 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels non français
- **19 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018

A caractère ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ; fixation du dividende.
 - Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- Approbation des engagements visés aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à l'indemnité de départ et aux engagements de retraite à prestations définies de Monsieur Benoît Potier.
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.
- Fixation du montant des jetons de présence.

A caractère extraordinaire

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant maximum de 300 millions d'euros.

A caractère ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités.

CONTACTS

Direction de la Communication

Caroline Brugier
+33 (0)1 40 62 50 59
Caroline Philips
+33 (0)1 40 62 50 84

Relations Investisseurs

Paris - France
+33 (0)1 40 62 50 87
Philadelphie - USA
+1 610 263 8277

Service actionnaires

Patrick Renard
+33 (0)1 40 62 51 86
Jérémy Créange
+33 (0)1 40 62 52 03

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2018 :

Mercredi 25 avril 2018

Assemblée Générale Mixte :

Mercredi 16 mai 2018

Date de détachement du coupon* :

Lundi 28 mai 2018

Mise en paiement du dividende* :

Mercredi 30 mai 2018

* sous réserve des approbations nécessaires par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires

Air Liquide est le leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 80 pays avec environ 65 000 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,5 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être le leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 20,3 milliards d'euros en 2017. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, EURO STOXX 50 et FTSE4Good.